

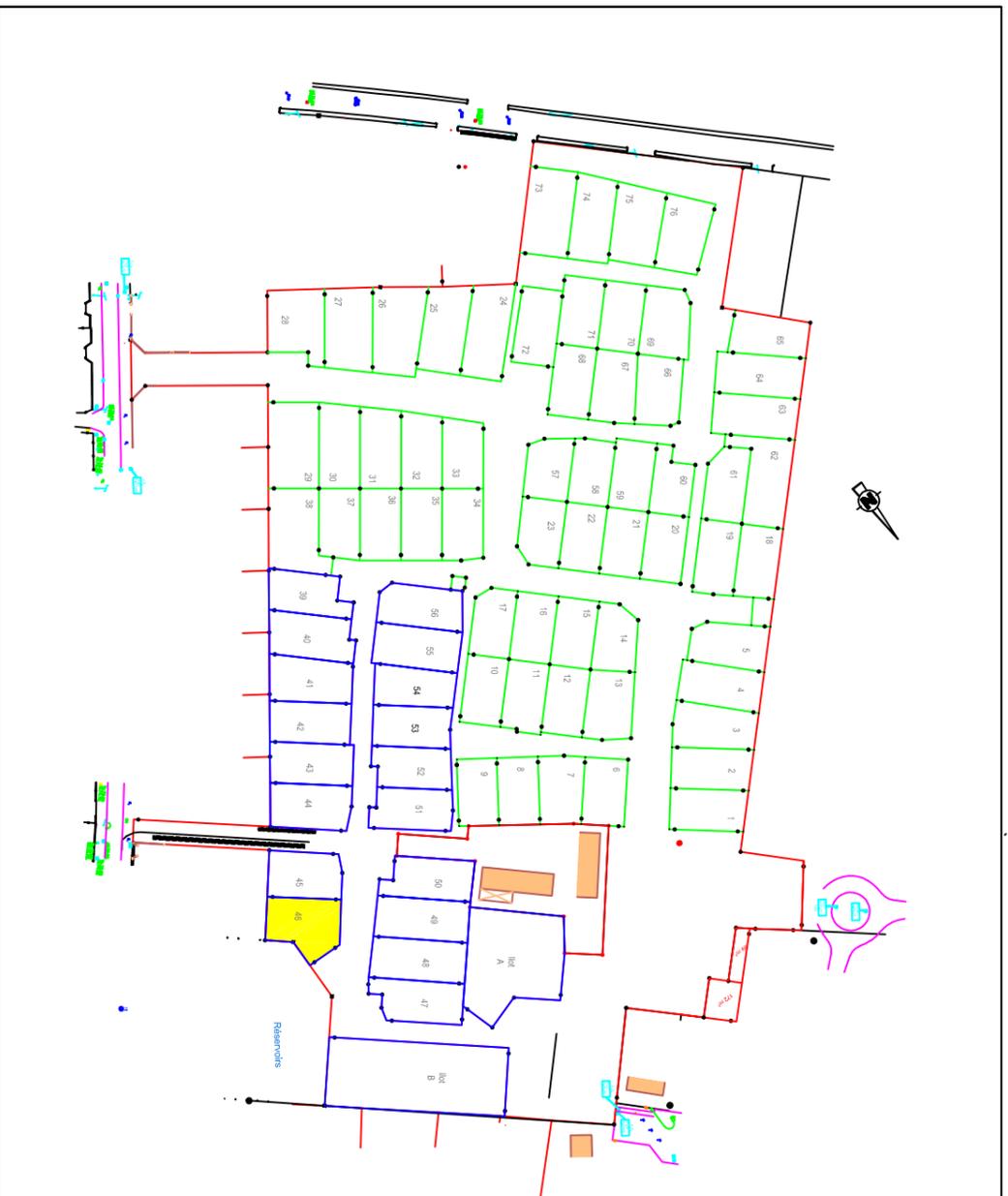
COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

Lotissement : "Les Hauts de la Princièrre"

AMENAGEUR : SARTHE HABITAT

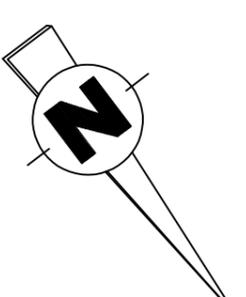
PLAN DE VENTE DU LOT n° 46

PLAN DE SITUATION

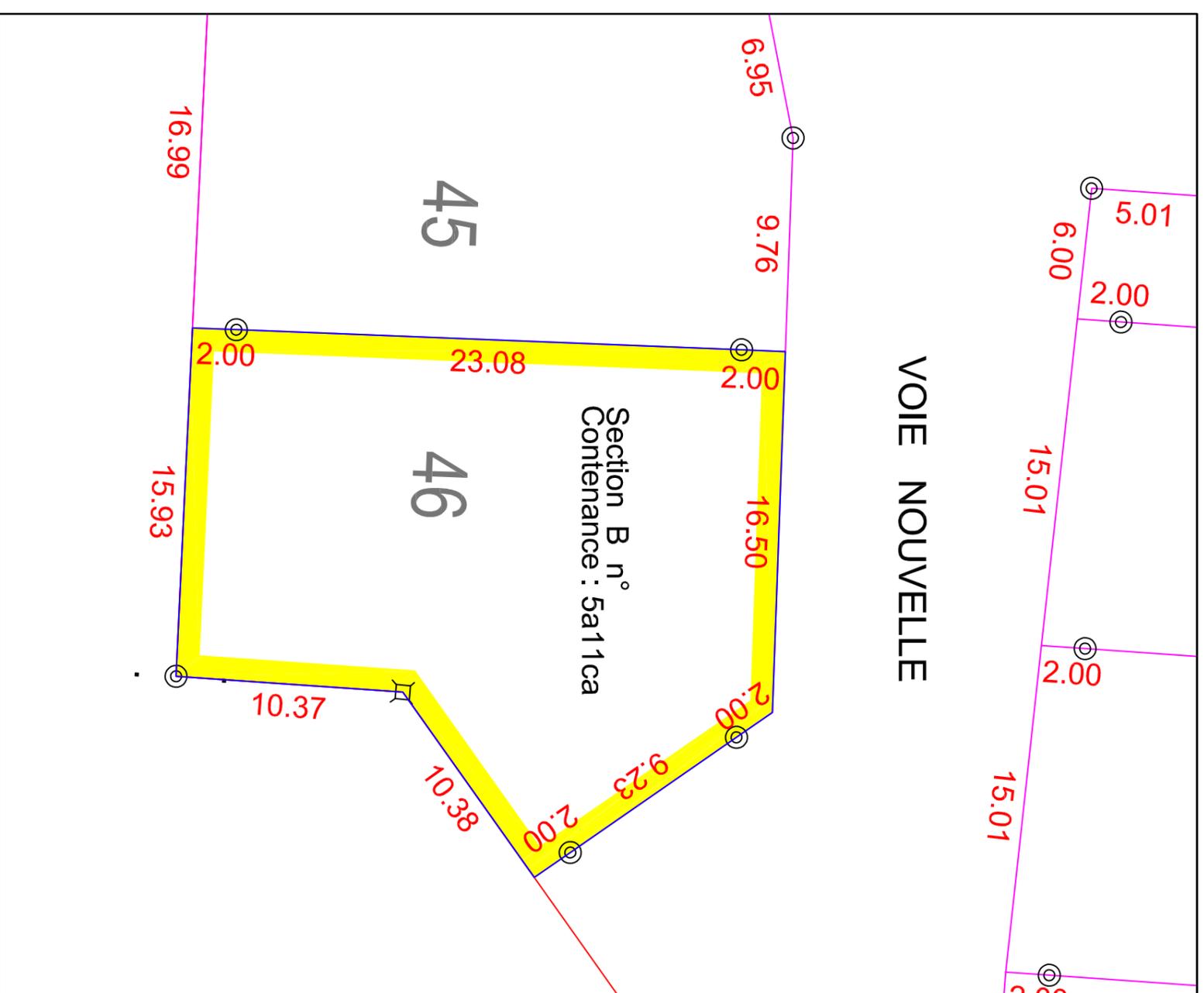


PLAN DE BORNAGE

ECHELLE : 1/250



VOIE NOUVELLE



REGLEMENT GRAPHIQUE

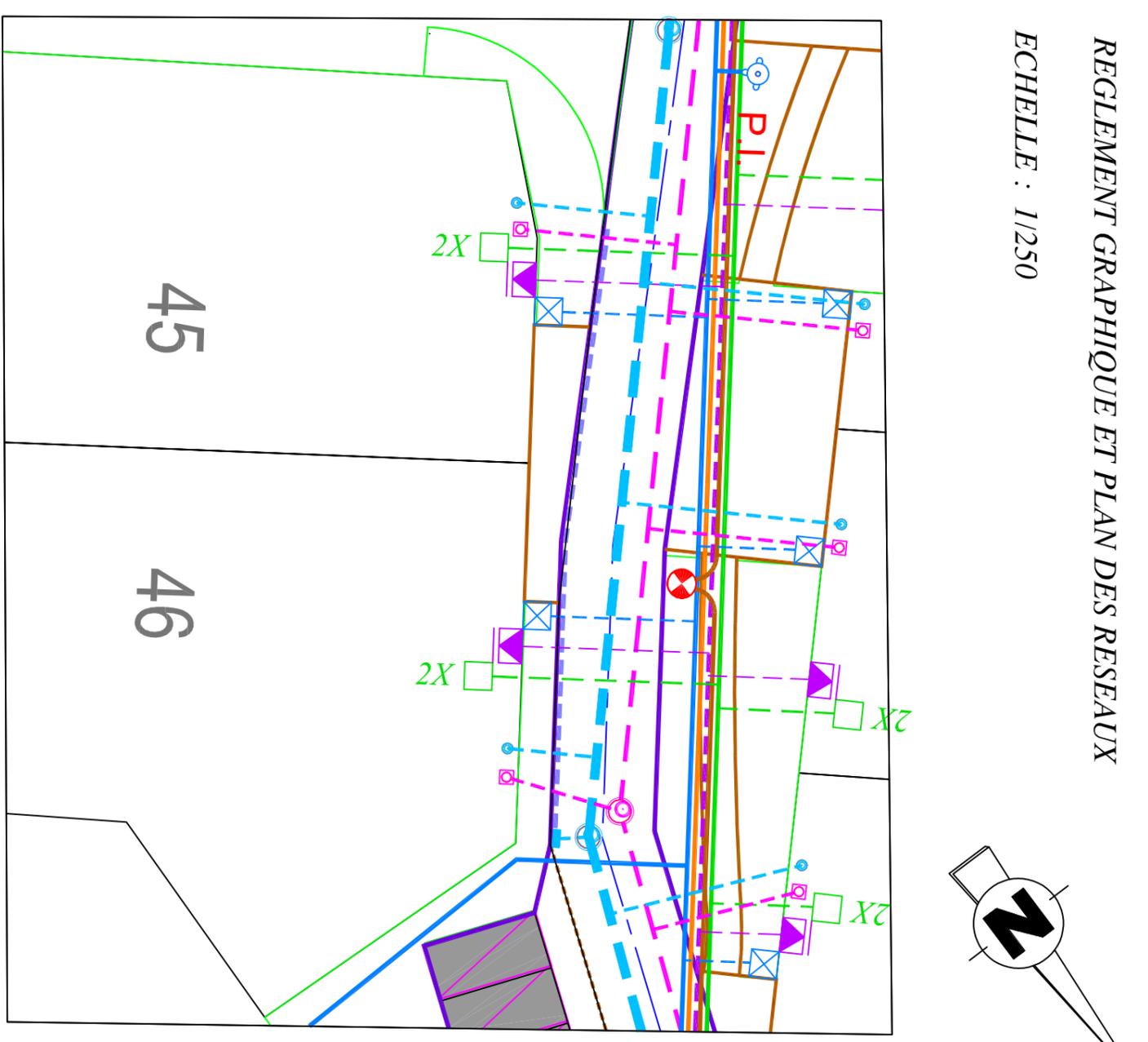
ECHELLE : 1/250



- Accès de lot imposé, largeur selon cotation indiquée au plan
- Arbre
- Axe de faitage
- Principe d'implantation des abris de jardin
- Haie champêtre plantée dans le cadre de l'aménagement - Obligation de maintien et d'entretien à charge de l'acquéreur - Continuité à préserver en cas d'implantation d'annexe
- Cotation marge de recul
- Zone constructible Primaire
- Cotation de la largeur de la zone
- Zone constructible Secondaire
- Obligation d'accompagnement végétal de la clôture à charge de l'acquéreur - Continuité à assurer en cas d'implantation d'annexe

REGLEMENT GRAPHIQUE ET PLAN DES RESEAUX

ECHELLE : 1/250



- Candélabre
- Regard France Telecom
- Coffret Électrique
- Branchement AEP
- Branchement Assainissement EP
- Branchement Assainissement EU
- Réseau France Telecom
- Réseau Basse Tension
- Réseau AEP
- Réseau GAZ
- Réseau Assainissement EP
- Réseau Assainissement EU
- Réseau Eclairage Public

NOTA: L'emplacement des branchements est figuratif et devra être vérifié avant tout projet de construction. L'adaptation de la construction au terrain sera étudiée en tenant compte des différents niveaux après travaux VAD (tant en ce qui concerne les cotes terrain naturel que les cotes chaussées projet).